



## CLINIQUE SAINT-VINCENT

Rue François Lefèbvre, 207  
B-4000 LIEGE  
Tél. 04 239 41 11  
Fax 04 239 41 12

Le 15 juillet 2011

Chers parents,

La coqueluche qui survient chez le nourrisson avant le terme de son programme de vaccination peut avoir de graves conséquences, parfois même mortelles.

Cette maladie lui est transmise par des personnes atteintes, le plus souvent adolescents ou adultes, parfois à leur insu (\*). Elle peut survenir chez ces dernières, même lorsqu'elles ont été vaccinées durant leur enfance, dans la mesure où l'immunité développée par le vaccin reçu durant les premières années de vie diminue avec le temps. Ceci justifie un rappel tous les 10 ans, ce qui n'est pas toujours réalisé.

C'est pourquoi, tant que votre bébé n'aura pas reçu le programme complet de vaccination contre la coqueluche (vers le 12ème mois de vie), il est susceptible d'attraper la maladie.

Pour éviter ce risque, l'idéal est de réaliser un rappel de vaccination chez les parents, voir chez ses frères et sœurs ou toute autre personne régulièrement en contact avec le nourrisson.

Cette attitude a été recommandée par le Conseil Supérieur de la Santé : il parle de « vaccination cocoon ».

Pour diminuer au maximum les risques chez le nourrisson d'être atteint de coqueluche par contamination par des adultes atteints, cette vaccination peut être réalisée chez ces derniers avant la grossesse ou, au plus tard, aussitôt après la naissance.

A la Clinique St Vincent, le rappel de vaccination de la maman peut être réalisé, avec son accord, durant son hospitalisation.

Pour ce qui concerne le papa ou d'autres membres de la famille, ils pourront se faire vacciner par leur médecin traitant (vaccin disponible en pharmacie). Vous pourrez solliciter votre gynécologue pour qu'il complète les documents ad hoc (prescription et demande de remboursement) : dans ce cas, il vous en coûtera 5.18 euros par vaccin.

N'hésitez pas à contacter votre gynécologue ou votre médecin traitant si vous avez d'autres questions ou des remarques concernant cette vaccination contre la coqueluche.

Bien à vous.

Dr F.GENICOT

Chef d'unité du Quartier  
d'accouchement

Dr M.HORION

Chef de service de la  
Maternité

\* P.S. Saviez-vous que les jeunes parents sont responsables de la transmission de la coqueluche vers les bébés dans plus de 50 % des cas?

Gerbie M, Tan T. Pertussis in new mothers. *Obstet Gynecol* 2009; **113**: 399-401

Je, soussignée, Madame ..... atteste avoir été informée au sujet du vaccin Boostrix et

- accepte que l'administration du vaccin Boostrix me soit réalisée à titre de prévention contre la coqueluche pour mon enfant nouveau-né.
- n'accepte pas que l'administration du vaccin Boostrix me soit réalisée à titre de prévention contre la coqueluche pour mon enfant nouveau-né.

Siège social  
CHC asbl  
rue de Hesbaye 75  
B-4000 LIEGE  
www.chc.be

Date :

Signature :